

LA PRISON

Une affaire de droits
humains?

édition
édition

InSight Crime

Luna Greenfield, Sabina Fernández, María Eduarda Sánchez.
Avec l'assistance de Rolland Auda & Alexandra Roger.

Punition et réinsertion?

En France, selon l'article 707 du Code de Procédure Pénale (CPP), "le régime d'exécution des peines privatives et restrictives de liberté vise à préparer l'insertion ou la réinsertion de la personne condamnée afin de lui permettre d'agir en personne responsable, respectueuse des règles et des intérêts de la société et d'éviter la commission de nouvelles infractions".

L'article 201 de la Constitution Équatorienne, lui, indique que "le système de réhabilitation sociale a pour finalité d'assurer la réhabilitation intégrale des personnes condamnées pour des infractions, en vue de leur réinsertion dans la société".

En théorie, la prison ne fait pas que punir les crimes, elle prépare aussi à la réintégration. Cependant, dans la pratique, cela n'est pas toujours si simple.

Il est vrai que si l'on est pas directement affectés par la question, on peut avoir tendance à ne pas trop remettre en question le système carcéral tel qu'on le connaît. Si les prisons répondent à un besoin de sécurité exprimé par la société (dans des termes plutôt généraux), il n'est pas insensé d'affirmer que la personne moyenne se questionne rarement sur son fonctionnement, surtout à long terme.

Mais la question reste tout de même: est-ce vraiment efficace d'enfermer ou d'isoler un individu ayant commis une faute si l'on ne lui permet pas de se réinsérer efficacement postérieurement?

Si la condamnation n'est pas une peine à perpétuité garantissant un enfermement indéfini, alors "relâcher" un criminel à la même mentalité que lorsqu'il a été incarcéré ne semble pas raisonnable. Ainsi, en France sont mis en place des dispositifs ayant pour but de réinsérer les détenus, tels que le dispositif d'Accompagnement des personnes placées sous main de justice (PPSMJ). Toutefois, selon le Ministère de la Justice, environ 32% des personnes libérées récidivent dans l'année, c'est-à-dire qu'elles recommettent un crime. Après cinq ans de liberté, on parle d'un taux de récurrence de 61%. Selon la presse (Plan V), en Équateur, on parle de 3 sur 10 prisonniers qui sont récidivistes.

Ces chiffres témoignent de failles dans le système pénitentiaire au moment de réinsérer les détenus. Par ailleurs, avec la popularisation du modèle de prisons de haute sécurité en Amérique Latine (El Salvador, Équateur), on voit un recul évident de cette volonté de réintégration.



Prisons by the photographer | Sébastien Van Mallegem

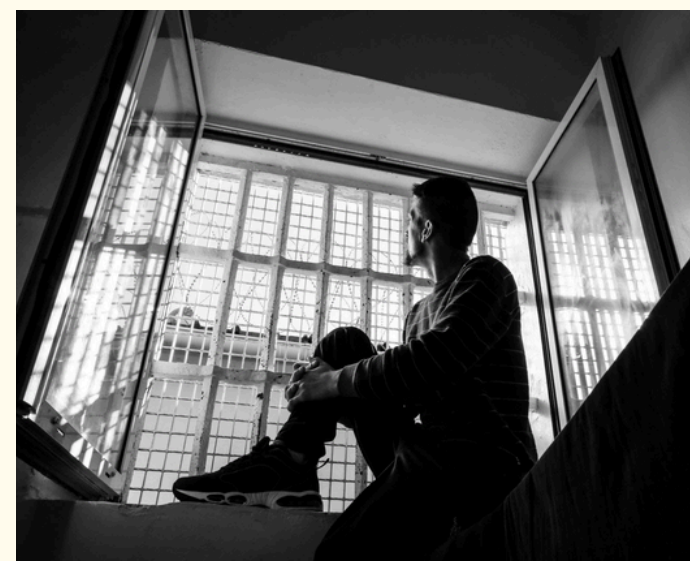


Photo: Bruno Dajoux

Il existe plusieurs théorisations de la réinsertion. La théorie de la réhabilitation (Cesare Lombroso, fondateur de l'école italienne de criminologie) défend que pour réduire la récurrence, il faut changer le prisonnier par l'éducation, la formation professionnelle et par un suivi psychologique.

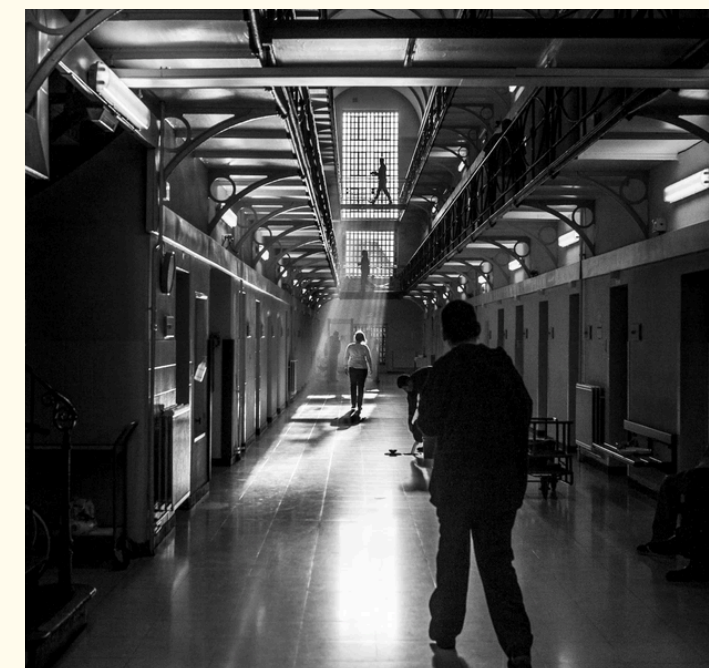
La théorie de la resocialisation (Surveiller et punir, Michel Foucault, 1975), elle, défend que la prison désocialise le détenu, à qui il faut, par conséquent, apprendre à vivre en dehors des institutions, à travailler et à respecter les normes sociales.

La théorie de la justice réparative (La justice restaurative: Pour sortir des impasses de la logique punitive, Howard Zehr, 2012) soutient que le crime est une rupture du lien social, et cherche par conséquent à réparer le dommage et à réintégrer l'auteur du crime plutôt que le stigmatiser, tout en le responsabilisant (médiation pénale, cercles de justice).

Écrit par : Sabina Fernández

Il existe plusieurs théorisations de la réinsertion. Le courant néolibéral défend plutôt l'employabilité, c'est-à-dire que la réinsertion passe avant tout par le travail. D'autres théories se différencient peut être un peu de celles déjà mentionnées: selon Marc Ancel, juriste et magistrat, la société doit se protéger, mais cela n'implique pas une exclusion définitive du délinquant, les peines sont adaptées au condamné et favorisent les peines alternatives, le sursis et la probation; selon Angela Davis (militante américaine) ou encore Nils Christie (sociologue norvégien), la prison empêche en réalité la réinsertion qu'elle prétend produire, ainsi, il serait préférable de la réduire voire de la supprimer, et de développer à la place des sanctions communautaires et des politiques sociales préventives.

Face à la problématique de la réinsertion des personnes privées de liberté, qui revient à l'efficacité du système pénitentier, de nombreux débats surgissent, mais on ne semble pas, pour le moment, aboutir à une conclusion, voire à une solution.



Prisons by the photographer | Sébastien Van Mallegem

La prison en Amérique latine, une source de débats sur les Droits de l'Homme : le cas du Salvador

L'Amérique latine est une région profondément ancrée dans une violence systémique. Au cours de ces dernières décennies, cet espace a subi un véritable chaos internalisé, allant du crime organisé aux violations des droits de l'Homme. Cette situation s'inscrit dans un contexte d'instabilité sociale, politique et économique, largement lié à des fortes inégalités sociales. La montée des extrémismes sociaux et politiques, accompagnée de politiques de sécurité souvent arbitraires, suscite aujourd'hui de nombreux débats à propos du respect des fondamentaux.



The Washington Post

Au Salvador, pays d'Amérique centrale, l'arrivée de Nayib Bukele au pouvoir a marqué un tournant dans la situation du pays. Avant l'accession de cette figure politique d'extrême droite, le Salvador connaissait des niveaux de violence importants. En 2015, le pays a traversé l'une des crises de violence les plus graves de son histoire, au point d'être considéré comme l'un des pays les plus dangereux du monde en dehors des zones de guerre, avec un taux record de 104 homicides pour 100 000 habitants. L'héritage de la guerre civile des années 1980, la pauvreté et les fortes inégalités sociales ont favorisé l'essor de gangs tels que la MS-13 et le Barrio 18.

Sous Nayib Bukele, la politique de « *main dure* » a, selon les chiffres officiels du gouvernement salvadorien, entraîné une réduction de la violence, le pays passant de l'un des plus violents au monde à un taux compris entre 1,9 et 2,4 homicides pour 100 000 habitants en 2024. Cependant, cette politique est fortement critiquée en raison du manque de politiques de réinsertion. Dans les prisons du Salvador, des atteintes aux Droits de l'Homme sont constatées en raison d'une politique sécuritaire fondée sur des arrestations massives dans le cadre de l'État d'exception. Des milliers de personnes ont été incarcérées sans preuves suffisantes ni garanties judiciaires, ce qui porte atteinte au droit à un procès équitable et au respect du *due process*. À cela s'ajoutent des conditions de détention dénoncées comme inhumaines, marquées par une surpopulation extrême, un accès limité aux soins et des mauvais traitements.



The Washington Post

Ces atteintes aux droits fondamentaux sont confirmées par plusieurs enquêtes d'organisations internationales. Human Rights Watch a révélé, à partir d'entretiens avec des agents de la Police nationale civile salvadorienne et de documents internes, l'existence de détentions arbitraires systématiques dans le cadre du régime d'exception instauré en mars 2022. Selon ces témoignages, de nombreuses arrestations seraient liées à « une politique de quotas », poussant les forces de l'ordre à interpellier des individus sans preuves suffisantes, parfois sur la base de simples soupçons, de dénonciations anonymes non vérifiées ou de la présence de tatouages. Certains policiers ont également dénoncé la fabrication de preuves, des pratiques d'extorsion ainsi que le non-respect des ordres judiciaires. Bien que la violence des gangs ait diminué, ces pratiques témoignent d'un affaiblissement des garanties de l'État de Droit et exposent la population à des abus de pouvoir commis par des forces de sécurité agissant avec impunité.

Par ailleurs, les autorités salvadoriennes ont arrêté la célèbre avocate et défenseuse des droits de l'Homme Ruth Eleonora López, accusée de détournement de fonds publics. Ruth López est actuellement directrice de l'Unité anticorruption et justice de Cristosal, l'une des principales organisations de défense des Droits de l'Homme au Salvador. Au moment de son arrestation, les autorités n'ont fourni aucun détail concernant les accusations spécifiques portées contre elle. Ce cas est polémique, puisque Ruth López a dénoncé la corruption et les violations des Droits de l'Homme au Salvador. Une question importante se pose alors : cette arrestation s'inscrit-elle dans une répression visant à réduire au silence les critiques du

gouvernement face à sa politique carcérale ? Cela démontre-t-il une tentative d'instrumentalisation de la prison dans le pays ?



The Washington Post

Le cas salvadorien montre que la baisse de la criminalité peut également s'accompagner d'atteintes aux droits de l'homme. La prison devient alors un outil central de contrôle, soulevant une question fondamentale : comment lutter contre la criminalité tout en respectant les droits de l'Homme ainsi que les libertés fondamentales dans l'actualité ?



The Washington Post